

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01632 Numéro SIREN : 814 080 651 Nom ou dénomination : 9 NEUF SAVIGNY
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2024 sous le numéro de dépôt 3020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2002	et clos le	31/12/2002	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration annuelle pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovante, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 206-B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Designation de la société	Adresse du siège social
SAF 9 NEUF SAVIGNY	SAF DU COBRI
SIRET 814050631100013	17176 SAVIGNY LE TEMPIE
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2006)

1 Résultat fiscal	20 807	Bénéfice imposable en tant que normal	() Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 15%	PV exonérées (art 138 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	Zone de réstructuration de la défense art. 44 quaterdecies
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif art. 244 quater W		

D IMPOSITIONS (cf. notice de la déclaration n° 2006)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale, capital avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité détentrice d'Outre-Mer, un crédit d'impôt rétroactif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2006)

Recette nettes soumise à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2006-S)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOURCES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CACODACI (cf. notice de la déclaration n° 2006-S)

1 Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe soumise au droit de la déclaration n° 2006-S (art 223 quinquies C I 1) cocher la case ci-contre

2 Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre société du groupe pour soumettre la déclaration n° 2006-S indiquez le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3 Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2006-S par la société tête de groupe (art 223 quinquies C I 2) cocher la case ci-contre

H COMPTABILITÉ INFORMATIQUE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indiquer du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2006-S par voie électronique. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télécharger sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des Boîtes à outils sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du déclarant		Nom et adresse du déclarant	
SAF 9 NEUF SAVIGNY		SAF DU COBRI	
Tél 01 34 1 1 1 1 1 1		Tél	
CGAOMGA	Boîte conventionnée	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGAOMGA ou du vuide conventionné		Date 2006/20/2	Lieu SAVIGNY LE TEMPIE
N° d'agrément du CGAOMGA/vuide conventionné		Qualité et nom du signataire	FRANCK
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	LE SHUTIN

1 REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la Société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la décision ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des profits avancés ou comptes courants aux associés actionnaires et porteurs de parts soit directement soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b) (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus réversés (5)				
Total (a + b)				

[illegible]

Nombre de reçu attestations ou leurs auto document déposé au titre de l'exercice

Designation de l'entreprise		SARL 9 NEUF SAVIGNY		Secteur			
Adresse de l'entreprise		7 All. du COBALI		7176 SAVIGNY LE TEMPLE			
Numero SIRET		81408065100015					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Date de l'exercice précédent 12			
				Exercice N clos de 31122022		Exercice N-1 clos de 31122021	
				Net 3		Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements 2		Provisions	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations ou corporelles	010		012			
	Fonds commercial						
	Autres	014		016			
	Immobilitisations corporelles	028	79 110	030	75 748	592	1 300
	Immobilitisations financières (1)	040	16 250	042		16 250	16 250
Total I (5)		044	95 390	048	75 748	16 642	15 110
ACTIF CIRCULANT	Matieres premieres, approvisionnements en cours de production	060		052			
	Marchandises	068	217 533	062		217 533	170 125
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	088		070			
	Clients et comptes rattachés						
	Autres (3)	072	53 713	074		53 713	19 172
	Valeurs mobilières de placement	080	45 000	082		45 000	45 000
	Disponibilités	084	127 677	086		127 677	150 171
	Charges constatées d'avance	082		084			
	Total II	096	438 955	098		438 955	394 197
Total général (I + II)		110	534 345	112	78 712	155 597	412 605
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social au bilan	120			5 000		5 000
	Ecarts de réévaluation	124					
	Reserve légale	128					
	Reserves réglementées	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	131		132			
	Report à nouveau	134	161 065		125 665		
	Résultat de l'exercice	136	17 611				195
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	163 671		166 065		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156	39 574		70 351		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	166 339		117 093		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	168		172	66 040		70 046
	Produit constaté d'avance	174					
Total III	176	271 923		247 541			
Total général (I + II + III)		180	435 597		412 605		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Tout le produit des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	198		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(6) Prix de vente hors TVA des immobilisations créées au cours de l'exercice *	194		

Des explications pour remplir cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NUT

Désignation de l'entreprise

SARL 9 BLUE SAVICNY

Report []

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
		ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilités incorporelles	Fonds commercial	400			402		404	406		
	Autres	410			412		414	418		
	Terrains	420			422		424	426		
	Constructions	430			432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 765		442		444	446	1 765	
	Installations générales agencements divers	450	15 209		452		454	456	15 209	
	Matériel de transport	460	25 500		462		464	466	25 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	666		472		474	476	666	
	Immobilisations financières	480	16 450		482		484	486	16 450	
TOTAL		400	95 490	402		404	406	95 490	95 490	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			de l'exercice	amortissements différés sur éléments sortis de l'actif et repris				
Immobilités amortissables	Fonds commercial	496			497		498	499		
	Autres immobilisations incorporelles	500			502		504	506		
	Terrains	510			512		514	516		
	Constructions	520			522		524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 594		532	971	534	536	1 594	
	Installations générales agencements divers	540	15 209		542		544	546	15 209	
	Matériel de transport	550	25 500		552		554	556	25 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	666		562	616	564	566	666	
	TOTAL	570	17 271	572		1 177	574	576	17 271	
III		PLUS-VALUES MOINS VALUES	(15% : 1 % et 0% pour les entreprises à FLA ; 16% pour les entreprises à IIR) (Si le solde est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations selon leur durée de vie ou leur destination le plus souvent par la nature industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	
		Valeur d'achat	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession	Cours moyen	Plus ou moins valeur			
		1	2	3	4	5	10% : 141	15 % ou 12,8% : 12	16% : 81	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL : 578		580	582	584	586	588	590	592	594	
Plus-values fiscales à 19 % (I)			579	Régularisation	580	581	582	583	584	
TOTAL					586	586	587	588	589	

Des explications nous venant cette nuit-là, nous sommes allés dans la notice n° 7033-MOT

111 Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 D et 238 C du CCF. Je précise sur cet article selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES DÉFICITS REPORTABLES CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise

CARL O NEUF - WIGNY

Page 1

I RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS dotations de l'exercice	DIMINUTIONS reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	000	002	004	008
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	001	006	006	007
	Autres provisions réglementées	010	012	014	016
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	880	882	884	886

B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
	Dotations	Reprises
Frais communaux	081	086
Autres immobilisations incorporelles	700	706
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agents aux divers	740	745
Matériel de transport	750	756
Autres immobilisations corporelles	760	766
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASPECT DE LIMITE

(Le cadre C est insuffisant pour un tel tableau, voir le modèle)

1	Indemnités pour congés à payer	
2	charges sociales et fiscales correspondantes	
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (cf. tableau n° 2033 B du tableau n° 2033 D pour l'exercice précédent)	000	Déficits imposables	000
Déficits transférés de plein droit (article 205 II 2 du C.G.T.)	000	Déficits reportables	004
Nombre d'opérations sur l'exercice	000	Déficits de l'exercice	000
		Total des déficits restant à reporter (000 + 004 + 000)	070

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	301
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du C.G.T. et dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	367
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant (Des exploitants concernés ces cotisations figurent dans le tableau n° 2033 D 2023)	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors C.S.G.-C.R.T.S.	326
N. du centre de gestion agréé	380
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sans immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	380
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 du l'article 238 bis du C.G.T. pour l'entreprise domotique	386
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du C.G.T.	397

December 2, 1947, pp. 1-2.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou indirectement 10 % de capital de la société)



(1) ☐ Oui ☐ Non

EXERCICE CLOS LE 31 12 2023

N° SIRET 81408065100011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CARTE NOUVEAU SAVIGNY

ADRESSE (voie) 7 allée du COBALT

CODE POSTAL 77176 VILLE SAVIGNY LE TEMPLE

NUMÉRIQUE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NUMÉRIQUE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	902	
NUMÉRIQUE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NUMÉRIQUE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	HEU	Prénom(s)	SHUHLA					
Nom marital	XI	% de détention	50 00	Nb de parts ou actions	50					
Naissance	Date	250486	N° Département	99	Commune	ZHEJIANG	Pays	CHN		
Adresse	N°	12	Voie	RUE LOUIS BLAUNIER	Code postal	77000	Commune	MEUV	Pays	FRANCE

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	NEU GRAND VAL	Prénom(s)	L					
Nom marital		% de détention	50 00	Nb de parts ou actions	50					
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse	N°	4000	Voie	RUE DE LA CONDOLE	Code postal	95290	Commune	LEVAL ADAM	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotiser chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame, Mlle pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NGT.

Le Procès-Verbal d'Assemblée Générale Annuel

SARL 9 NEUF SAVIGNY

Société anonyme à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social 7 ALLÉE DU COBALT 77176 SAVIGNY I I TEMPS

RCS MELUN N° SIREN 814 080 651

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 31/08/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un août à 10 heures

Assemblée présidée par Mme HU SHUHUA EP XU gérante de SARL 9 NEUF SAVIGNY
convoquée conformément aux dispositions de l'article N°8 des statuts

Sont présents ou représentés

Mme HU SHUHUA EP XU détenant 50 parts

SARL 9 NEUF GRAND VAL détenant 50 parts

Cet ensemble représentant plus de la totalité de parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre
toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article N°22 des statuts

Les documents et rapports soumis à l'assemblée

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée
reçues des convocations pouvoirs des associés représentés rapport de gestion du gérant
texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée comptes annuels

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze
jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce
même délai, toutes questions au gérant ce dont l'assemblée lui donne acte

Rappel de l'ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Lecture est donnée du rapport du gérant et ouvre la discussion

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à
l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 17 611 euros, que les associés décident d'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui est de 178 674 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que la Gérante Mme HU SHUHUA FP XU a perçu une rémunération de 35 624 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et tous les associés

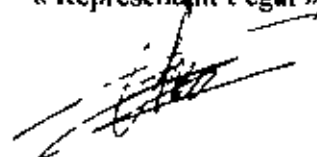
Fait à SAVIGNY LE TEMPS, le 31/08/2023

Madame HU SHUHUA EP XU



SARL 9 NEUF GRAND VAL

« Représentant Légal »



SARL 9 NEUF SAVIGNY
Au capital de 5 000 euros
Siege social : 7 ALLEE DU COBALI
77176 SAVIGNY LE TEMPS
RCS MELUN N° SIREN 814 080 651

Assemblée générale du 31/08/2023

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2022

Madame, Monsieur

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Les convocations vous ont été adressées le 01/08/2023, ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation

L'inventaire et les documents sociaux relatifs au dernier exercice ont été tenus à votre disposition au siège

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1^{re} activité au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 le chiffre d'affaires réalisé a été de 825 289 euros

Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, l'exercice clos le 31/12/2022 se termine par un résultat de 17 611 euros

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Les règles de présentations et d'évaluation sont identiques à celles appliquées lors des exercices précédents

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat, qu'il s'élève à 17 611 euros de la manière suivante

Au poste report à nouveau pour un montant de 178 674 euros

Nous vous demandons donc d'approuver cette affectation

Paraphes

SARL 9 NEUF SAVIGNY

Page 1 sur 2

M

Cc

ORDRE DU JOUR

Pour finir nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée

Puis le Président rappelle l'ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gerance ,
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées

Nous vous remercions de bien vouloir les adopter

La Gerante

